

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID: 091-219102860-20241007-DEL_2024_098-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE GRIGNY

DEL 2024 098

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

Séance du lundi 07 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Philippe RIO, Maire.

Date de convocation: 1 octobre 2024

Nombre de membres :

En exercice : 35Présents : 22Votants : 27

Présents:

Philippe RIO - Yveline LE BRIAND - Lamine CAMARA - Pascal TROADEC - Claire TAWAB KEBAY - Ganesh DJEARAMIN - Saadia BELLAHMER - Arsène ZERKAL - Martial GAMIETTE - Mognidaho ISSA - Mahamoud SOILIHI - Ali Mohamed ABOUDOU - Sarah CHABROT - Seynabou Léonie DIARRA - Imène KEDDOU - Sara GHENAIM - Anaïs KOSE - Kouider OUKBI - Neal SAUNIER - Janna BOUBENDIR - Marie FOLLY - Dominique BRIVADY

Excusés Représentés :

Fatima OGBI représentée par Imène KEDDOU - Fatima MAHFOUD représentée par Ali Mohamed ABOUDOU - Philippe LOUISON représenté par Lamine CAMARA - Jacky BORTOLI représenté par Philippe RIO - Michèle AUBRY représentée par Claire TAWAB KEBAY - Rose-Marie THUILOT représentée par Yveline LE BRIAND - Laetitia JACQUEMIN représentée par Ganesh DJEARAMIN

Absents:

Youssef BOUKANTAR - Ngandu NTUMBA ép KENYA - Sylvie GIBERT - Cheick Oumar N'DIAYE - Fatouma SYLLA - Aziza BELABDA

Délibération N°DEL_2024_098 : « Motion : La nomination du nouveau gouvernement est un déni démocratique »

Le Conseil Municipal,

A l'issue des élections législatives du 30 juin et 7 juillet 2024, le Nouveau Front Populaire a obtenu la majorité relative des sièges à l'Assemblée Nationale, avec 193 députés. A Grigny, pour ces élections législatives, les candidats du Nouveau Front Populaire, Antoine Léaument et Anais Köse ont obtenu 66,96% des voix au premier tour et 81,76% des voix au second tour.

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID: 091-219102860-20241007-DEL_2024_098-DE

Lors du second tour de ces élections législatives 2024, 66,7% des électeurs se sont rendus aux urnes, soit une participation record depuis les élections législatives de 1997. A Grigny, en deux ans, en comparaison avec les élections législatives 2022, la participation des électeurs est passé de 29,14% à 49,49% au premier tour et de 30,23% à 51,77% au second tour.

Le 23 juillet dernier, le Nouveau Front Populaire a, au nom de sa majorité relative à l'Assemblée Nationale, proposé au Président de la République de nommer Lucie Castets, à Matignon.

Pourtant, le 5 septembre dernier, le Président de la République a nommé Michel Barnier, Premier Ministre, alors que son parti, Les Républicains, avec 47 députés, est la 4ème force politique à l'Assemblée Nationale. Le 21 septembre dernier, un gouvernement, à la faveur d'une union entre les Républicains et la coalition présidentielle, a été constitué.

Ce gouvernement est selon les dires de Marine Le Pen « sous la surveillance du Rassemblement National ». Antoine Armand, Ministre de l'Économie et des Finances du nouveau gouvernement, s'est d'ailleurs vu rappelé à l'ordre par le Premier Ministre pour avoir indiqué que le Rassemblement National « ne faisait pas partie de l'arc républicain ».

Alors que les électeurs se sont mobilisés dans les urnes, nous refusons le déni démocratique que constitue la nomination du gouvernement actuel.

Les électeurs ont voté pour des mesures écologiques et sociales comme la retraite à 60 ans, l'augmentation du SMIC à 1 600 euros, la maîtrise publique de l'énergie et des moyens pour les services publics de l'école, l'hôpital, la justice et la police.

Or, dans sa déclaration de politique générale du 1er octobre 2024, le Premier Ministre annonce une revalorisation minimale anticipée du SMIC de 2% et fait peser le déficit public sur des coupes budgétaires sans précédent de 40 milliards d'euros dont 5 milliards pour les collectivités. La Cour des comptes propose même de supprimer 100 000 emplois dans la fonction publique territoriale.

Les territoires populaires, où les besoins sont les plus prégnants, seront les premières victimes de cette politique. Et, parmi 41 ministres, aucun ministre de la ville n'a été nommé.

Nous demandons donc la nomination d'un Ministre de la ville et le respect du choix des urnes exprimé, lors des élections législatives de 2024.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Public le : 16 OCT. 2024

Philippe RIO

Le Ma

Vote à l'unanimité

NPPV: 2

Neal SAUNIER, Janna BOUBENDIR

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification